

Le Phare, Enfants et Familles

États financiers

Exercice terminé le 31 mars 2025



Le Phare, Enfants et Familles

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
États financiers	
Résultats	3
Évolution des actifs nets	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 14



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Le Phare, Enfants et Familles

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Le Phare, Enfants et Familles (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel 2025, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Demers Beaulne, S.E.N.C.R.L.⁽¹⁾

Société de comptables professionnels agréés

Montréal, le 12 juin 2025

⁽¹⁾ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A138112

Le Phare, Enfants et Familles

Résultats

Exercice terminé le 31 mars 2025

3

	2025 Total	2024 Total
	\$	\$
Produits		
Revenus d'autofinancement générés		
Dons majeurs	2 091 238	1 631 064
Dons généraux	1 479 799	1 430 998
Événements-bénéfice	783 937	451 300
	4 354 974	3 513 362
Subvention du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) (note 10)	2 969 426	2 937 410
Autres subventions provinciales	125 000	195 747
Subvention de la Croix-Rouge canadienne	24 964	58 250
Variation des apports reportés	15 370	(107 479)
Produits d'intérêts	107 790	75 559
Autres produits	15 782	4 661
	3 258 332	3 164 148
	7 613 306	6 677 510
Biens et services reçus à titre gratuit	593 610	761 054
	8 206 916	7 438 564
Charges		
Frais liés aux soins et aux services (note 11)	4 617 253	4 122 221
Frais liés à l'administration (note 11)	1 069 210	936 566
Frais liés au développement philanthropique, aux événements-bénéfice et aux communications (note 11)	824 736	840 587
Frais liés à l'entretien et à la cuisine (note 11)	733 833	628 883
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	289 724	240 261
	7 534 756	6 768 518
Biens et services reçus à titre gratuit	593 610	761 054
	8 128 366	7 529 572
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	78 550	(91 008)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Phare, Enfants et Familles

Évolution des actifs nets

Exercice terminé le 31 mars 2025

4

	Affectés d'origine interne (note 12) \$	Non affectés \$	2025 Total \$	2024 Total \$
Solde au début	2 015 000	83 504	2 098 504	2 189 512
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	78 550	78 550	(91 008)
Solde à la fin	2 015 000	162 054	2 177 054	2 098 504

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Phare, Enfants et Familles

Bilan

Au 31 mars 2025

5

	2025	2024
	\$	\$
Actif à court terme		
Encaisse	1 242 315	776 138
Placement temporaire, au coût (note 3)	829 406	2 556 180
Débiteurs	48 828	50 869
Taxes à la consommation à recevoir	61 876	44 673
Frais payés d'avance	91 420	106 261
	2 273 845	3 534 121
Immobilisations corporelles (note 4)	3 882 048	3 828 942
Actifs incorporels (note 5)	123 943	167 197
Placement temporaire, au coût (note 3)	1 330 107	-
	7 609 943	7 530 260
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	665 973	550 969
Produits perçus d'avance	10 000	98 500
Apports reportés - opérations courantes (note 8)	316 780	66 564
	992 753	716 033
Apports reportés - maison et équipement (note 9)	4 440 136	4 715 723
	5 432 889	5 431 756
Actifs nets		
Affectés d'origine interne (note 12)	2 015 000	2 015 000
Non affectés	162 054	83 504
	2 177 054	2 098 504
	7 609 943	7 530 260

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

 administrateur


Serge Lalonde (Jul 2, 2025 14:13 EDT), administrateur

demersbeaulne
alliés en affaires



ser

Le Phare, Enfants et Familles**Flux de trésorerie****Exercice terminé le 31 mars 2025**

6

	2025	2024
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	78 550	(91 008)
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	246 470	224 685
Amortissement des actifs incorporels	43 254	15 576
Amortissement des apports reportés - opérations courantes	(124 784)	(131 546)
Amortissement des apports reportés - maison et équipement	(456 536)	(188 187)
	(213 046)	(170 480)
Apports reportés - opérations courantes	375 000	76 966
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	26 182	15 100
	188 136	(78 414)
Activité de financement		
Apports reportés - maison et équipement	180 949	356 246
Activités d'investissement		
Cession d'un placement temporaire reçu sous forme de don	-	10 195
Acquisition de placements temporaires	(2 159 513)	(2 556 180)
Encaissement de placements	2 556 181	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(299 576)	(119 878)
Acquisition d'actifs incorporels	-	(114 785)
	97 092	(2 780 648)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	466 177	(2 502 816)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	776 138	3 278 954
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	1 242 315	776 138

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Constitution et objectif de l'organisme

Le Phare, Enfants et Familles (l'« organisme »), constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 12 novembre 1999, a pour objectif d'offrir gratuitement du soutien aux parents ayant un enfant atteint d'une maladie dégénérative et terminale qui nécessite des soins complexes. L'organisme est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL). Les NCOSBL font partie des PCGR canadiens.

Constatation des produits

Dons

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sous forme de dons majeurs ou dons généraux sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les apports reçus à titre de dotation ou relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme non amortissables sont comptabilisés directement à l'actif net.

Les apports relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme amortissables sont comptabilisés à titre d'apports reportés puis amortis de la même façon que les actifs auxquels ils se rapportent.

Biens et services reçus à titre gratuit

L'organisme ne comptabilise généralement pas les biens et services reçus à titre gratuit, sauf lorsque la valeur des apports reçus est appuyée par des pièces justificatives appropriées.

Événements-bénéfice

Les produits relatifs à des événements-bénéfice sont comptabilisés lorsque ceux-ci ont lieu.

2. Méthodes comptables (suite)

Constatation des produits (suite)

Subventions

Les produits de subvention du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) sont constatés en fonction de la convention signée et du taux d'occupation. Les autres subventions sont constatées lorsque les dépenses auxquelles elles se rapportent ont été engagées et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

Intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent l'encaisse et les placements temporaires, très liquides et facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, ayant une échéance initiale de trois mois et moins.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Maison	40 ans
Améliorations majeures	5 à 15 ans
Équipement informatique et télécommunications	5 à 10 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Équipement médical	5 à 10 ans
Jardin	5 ans
Piscine	10 ans
Matériel roulant	5 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans.

2. Méthodes comptables (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Ventilation des charges

L'organisme présente les charges à l'état des résultats par fonction. Les coûts de chaque fonction incluent les coûts du personnel et d'autres charges directement liées à la prestation des services, de même qu'une tranche des charges salariales administratives de l'organisme. Les charges salariales administratives imputées aux différentes fonctions sont ventilées de façon proportionnelle sur la base du temps estimatif consacré à chacune de ces fonctions.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur. Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et des dérivés qui sont évalués à la juste valeur.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui touchent les éléments d'actif et de passif présentés, la divulgation de l'actif et du passif éventuel à la date des états financiers et les produits et les charges présentés pour l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Placement temporaire, au coût

Le placement temporaire représentait un certificat de placement garanti, portant intérêt au taux de 5,05 % qui venait à échéance en décembre 2024. Depuis décembre 2024, le placement est composé de divers titres à revenus fixes, portant intérêt à des taux variant de 1,25 % à 3,00 % et échéant entre octobre 2025 et juin 2027.

4. Immobilisations corporelles

	2025			2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Terrain	331 695	-	331 695	331 695
Maison	5 405 552	2 353 033	3 052 519	3 185 049
Améliorations majeures	367 387	93 718	273 669	71 795
Équipement informatique et télécommunications	403 276	379 462	23 814	38 719
Mobilier et agencements	478 115	392 449	85 666	60 601
Équipement médical	534 449	437 790	96 659	123 332
Jardin	112 407	107 109	5 298	4 834
Piscine	41 841	29 113	12 728	12 917
Matériel roulant	60 772	60 772	-	-
	7 735 494	3 853 446	3 882 048	3 828 942

5. Actifs incorporels

	2025			2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Site Web	129 638	99 436	30 202	52 412
Logiciels	114 785	21 044	93 741	114 785
	244 423	120 480	123 943	167 197

6. Emprunt bancaire

L'organisme dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 100 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1 %, renouvelable annuellement et garantie par les comptes clients, les équipements et le bâtiment. Au 31 mars 2025, l'emprunt bancaire n'est pas utilisé.

7. Crédoiteurs et charges à payer

	2025	2024
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	113 972	57 776
Salaires et charges sociales à payer	552 001	493 193
	665 973	550 969

Au 31 mars 2025, les crédoiteurs incluent une somme de 38 275 \$ (31 747 \$ en 2024) à remettre à l'État.

8. Apports reportés - opérations courantes

	2025	2024
	\$	\$
Solde au début	66 564	121 144
Encaissement de l'exercice	375 000	76 966
Montant constaté aux résultats	(124 784)	(131 546)
	316 780	66 564

9. Apports reportés — maison et équipement

Ces apports sont affectés à la construction et à la rénovation de la maison ainsi qu'à l'acquisition de l'équipement et sont constatés à titre de produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations auxquelles ils sont affectés.

	2025	2024
	\$	\$
Solde au début	4 715 723	4 547 664
Encaissement de l'exercice	180 949	356 246
Montant constaté aux résultats	(456 536)	(188 187)
Solde à la fin	4 440 136	4 715 723

10. Subvention du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

Selon l'addenda numéro 1 à la convention de financement, le MSSS s'est engagé à verser une subvention totale de 2 900 000 \$ plus indexation par année pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2025. Une entente de renouvellement est en cours de négociation pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2028.

11. Ventilation des charges

Les salaires, charges sociales et honoraires liés aux opérations inclus dans chacune des fonctions sont les suivants :

	2025	2024
	\$	\$
Frais liés aux soins et aux services (y compris des honoraires de 26 476 \$; 258 051 \$ en 2024)	4 366 351	3 892 405
Frais liés à l'entretien et à la cuisine (y compris des honoraires nuls en 2025; 8 959 \$ en 2024)	325 333	337 303
Frais liés aux événements-bénéfice, au développement philanthropique et aux communications	511 548	576 500
Frais liés à l'administration	777 650	667 377
	5 980 882	5 473 585

De plus, une tranche des charges salariales administratives et de celles liées au développement philanthropique a été ventilée comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Frais liés aux soins et aux services	47 721	45 864
Frais liés à l'entretien et à la cuisine	39 803	38 267
Frais liés aux événements-bénéfice, au développement philanthropique et aux communications	47 721	45 864
	135 245	129 995

12. Affectations d'origine interne

Les affectations d'origine interne se composent des montants suivants :

	2025	2024
	\$	\$
Fonds d'urgence	1 250 000	1 250 000
Fonds de pérennité	515 000	515 000
Réserve pour le soutien aux programmes et services	250 000	250 000
	2 015 000	2 015 000

Le fonds d'urgence a été créé en 2015 pour pallier d'éventuelles situations imprévues telles qu'un incendie, un climat économique difficile, un manque de ressources, etc.

Le fonds de pérennité a été créé en 2021 pour assurer le soutien de la mission à long terme.

13. Engagements

Les engagements pris par l'organisme en vertu de baux totalisent 160 932 \$ et les versements à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

	\$
2026	57 700
2027	51 749
2028	51 483

14. Instruments financiers

Les instruments financiers exposent l'organisme à divers risques financiers. Le seul risque financier important découlant d'instruments financiers est résumé ci-dessous :

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments financiers à taux fixe exposent l'organisme à un risque de juste valeur, alors que ceux à taux variable exposent l'organisme à un risque de flux de trésorerie.

15. Chiffres comparatifs

Certaines données de l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.



2025 États financiers - Le Phare, Enfants et Familles_signe

Final Audit Report

2025-07-02

Created:	2025-07-02
By:	Annick Gervais (gervais@phare-lighthouse.com)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAA-PP6oJ8LVqT0mnheqTg4yXn0pZkvwOEI

"2025 États financiers - Le Phare, Enfants et Familles_signe" History

-  Document created by Annick Gervais (gervais@phare-lighthouse.com)
2025-07-02 - 5:56:40 PM GMT
-  Document emailed to Serge Lalonde (serge.lalonde@dentons.com) for signature
2025-07-02 - 5:56:50 PM GMT
-  Email viewed by Serge Lalonde (serge.lalonde@dentons.com)
2025-07-02 - 6:10:58 PM GMT
-  Document e-signed by Serge Lalonde (serge.lalonde@dentons.com)
Signature Date: 2025-07-02 - 6:13:42 PM GMT - Time Source: server
-  Agreement completed.
2025-07-02 - 6:13:42 PM GMT